

Séance du 9 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le neuf octobre à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Présents : MM. Éric SCARLAKEN - François-Xavier LENOTTE - Jean-Pierre CHRZAN — Frédéric DESMEE — Vincent BUISSART – BRIDAULT Guy - Mmes Marie-Bernadette BUISSET LAVALARD – Marie-France BRUNEAU - Sophie CORREIA– Rosa MARTIN

Absents excusés : Olivier CANONNE

Procuration :

Monsieur DESMEE est nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juillet 2020

Des précisions sont apportées par Mme le Maire, suite aux remarques de Mr BRIDAULT envoyées par mail. Des rectificatifs vont être apportés avant validation définitive du PV.

I - « Murs Mitoyens » adhésion de la commune Beauvois en Cambrésis

Délibération n° 0027_2020

Le Conseil Syndical du SIVU « Murs Mitoyens », en date du 11 septembre 2020, a accepté l'adhésion d'une nouvelle commune au sein du SIVU à compter du 1^{er} janvier 2021 : **Beauvois-en-Cambrésis**. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette adhésion.

Adopté à l'unanimité

II – Demande d'admission en non-valeur

Délibération n° 0028_2020

Mme le Maire expose au Conseil Municipal,

Vu les crédits votés au Budget 2015 et 2016, à l'article 7067 « Redevance et droits des services périscolaires et d'enseignement » ;

Vu les poursuites effectuées par la Trésorerie de Cambrai Municipale et Hospitalière, et l'impossibilité de recouvrer ces sommes ;

Vu la liste du débiteur concerné ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et ce, à l'unanimité des présents ou représentés, DECIDE l'admission en non-valeur de créances pour un montant total de 24.50 €.

III – Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal du 12 Juin 2020

Délibération n° 0029_2020

Par courrier en date du 27 juillet 2020, la Sous-préfecture demande que la délibération n° 09-2020 concernant les délégations consenties au maire par le conseil municipal du 12/06 soit retirée car les conditions d'exercice de l'alinéa 20 (droit de priorité) n'ont pas été définies par l'organe délibérant. La commune n'étant pas concernée par l'alinéa 20, après en avoir détaillé les raisons, Mme le Maire propose de retirer cet alinéa de la délibération.

Le conseil municipal décide de le supprimer et approuve à l'unanimité la délibération ainsi modifiée.

IV – SIDEN-SIAN – Nouvelles adhésions Comité Syndical du 13 février 2020

Délibération n° 0030-2020

Le Comité Syndical du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 13 février 2020 a adopté les adhésions :

- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Eau Potable" (Production par captages ou pompes, protection des points de prélèvement, traitement,**

transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et **Distribution** d'eau destinée à la consommation humaine) pour les communes membres suivantes : **BERTRY, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord)**

- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Eau Potable"** (**Production** par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et **Distribution** d'eau destinée à la consommation humaine) pour les communes membres suivantes : **HONNECHY et MAUROIS (Nord)**
- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert des compétences "Assainissement Collectif", "Assainissement Non Collectif" et "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines"** pour les communes membres suivantes : **BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord)**
- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines"** pour les communes membres suivantes : **DEHERIES et HONNECHY (Nord)**

Conformément aux dispositions du CGCT, les assemblées délibérantes des collectivités membres du SIDEN SIAN doivent être consultées et doivent se prononcer sur ces nouvelles adhésions dans un délai de 3 mois.

Adopté à l'unanimité.

V – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Délibération n° 0031-2020

En vertu des dispositions de l'article R.7 du Code Electoral, les commissions de contrôle des listes électorales doivent être renouvelées à la suite du renouvellement général des conseils municipaux.

Le Conseil Municipal,

Considérant que dans les communes de moins de 1000 habitants et communes de 1000 habitants et plus avec une seule liste représentée au conseil municipal, la commission de contrôle est composée de 3 membres :

- Un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal ;
- Un délégué de l'administration désigné par le préfet ou par le sous-préfet ;
- Un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ARTICLE 1 : Désigne Frédéric DESMEE en tant que conseiller municipal.

Adopté à l'unanimité.

VI – Conseil Départemental – MDPH59 - Convention de partenariat pour lutter contre l'isolement des Aînés et des plus fragiles en situation de handicap

Délibération n° 0032-2020

Suite à la crise sanitaire et au confinement liés au COVID 19 qui ont amplifié l'isolement des personnes âgées et fragiles, la MDPH et le Département proposent de signer une convention de partenariat avec les communes. Une stratégie de lutte locale sera mise en place en s'appuyant sur des outils efficaces tel que : le registre des personnes fragiles, fichier de la MDPH...

Le fichier des personnes sensibles est mis à jour par la secrétaire afin de prendre contact rapidement.

Adopté à l'unanimité.

VII – Convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au travail

Délibération n° 0033-2020

Les services du Pôle Santé Sécurité au Travail du CdG59 ont élaboré une offre de service simplifiée pour renforcer l'efficacité des actions de prévention. La convention étant arrivée à son échéance, il est proposé d'adhérer à cette nouvelle convention.

Adopté à l'unanimité.

VIII - Renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière Intercommunale de Remembrement

Délibération n° 0034-2020

Madame le Maire expose à l'Assemblée que le bureau de l'Association Foncière Intercommunale de Remembrement de LESDAIN, SERANVILLERS-FORENVILLE est arrivé au terme de son mandat. Il convient de procéder au renouvellement de ses membres conformément aux dispositions de l'article R 133.3 du Code Rural.

Le Conseil Municipal doit donc désigner 2 membres titulaires et 1 membre suppléant propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement et répondant aux conditions fixées par le 1^{er} aliéna de l'Article R121.18 :

Ont été retenus :

Délégués Titulaires :

- M. Sébastien BANSE, né le 9 avril 1973 à Cambrai
Domicilié 11 rue du Chemin Vert – SERANVILLERS-FORENVILLE
- M. François-Xavier LENOTTE, né le 24 décembre 1978 à Cambrai
Domicilié 11, Route de Guise –SERANVILLERS-FORENVILLE.

Délégué suppléant :

- M. Yann DE VALICOURT, né le 21 juin 1968 à Croix
Domicilié 3, rue du Chemin Vert – SERANVILLERS-FORENVILLE

XI – Questions diverses

- **TRAVAUX :** Retour de la réunion d'informations et de décisions du 27 août de la commission des travaux // travaux de voirie et autres.

Retour des travaux de voirie réalisés en septembre, pas de remarques particulières du conseil. Le résultat est satisfaisant. Le marquage au sol a été fait par le Département. La circulation a été perturbée et le transport scolaire notamment.

Rabotage : discussion sur l'utilisation (parking et accès au terrain de football). La réflexion sur l'utilisation se poursuit.

Un devis a été demandé à M. SANCHEZ (1 700 €) : utilisation susdit rabotage pour améliorer les trottoirs dure d'Esnes (côté droit).

Le conseil accepte le devis à la majorité (9 Pour, 1 Abstention : Mr BRIDAULT)

Au carrefour de la Targette, NOREADE a remplacé la pièce défectueuse d'arrivée d'eau potable. Orange serait intervenu sur l'endommagement du câble.

Carrefour rue d'Esnes/Grand rue : Les nouveaux supports ainsi que le nouveau réseau aérien ont été posés en juillet par EITF. La mise en service du réseau est prévue semaine 43. Le transformateur sera muté lors d'une intervention avec coupure Haute Tension le 26 octobre.

ECOLE

Renouvellement du PEC d'Anne-Sophie DESSAINT pour un an à 45 % de prise en charge par l'Etat.

A l'école, des stores et des films anti-soleil vont être posés.

Cantine : DREUX Traiteur a abandonné la prestation Cantine face aux mesures sanitaires trop lourdes. C'est API (Lys Restauration) qui a pris en charge le marché provisoirement (pendant 3 mois). Le 30 novembre, sera discutée en SIVU, le renouvellement ou le choix d'un autre prestataire pour le restant de l'année.

Souhait de recruter un service civique par le SIVU pour aider notamment à Séranvillers-Forenville. Le dossier a été modifié pour répondre aux critères de la mission école et obtenir un contrat.

Le **RAID VTT** organisé par la Collège LAMARTINE, le 7 octobre, empruntant les chemins de Séranvillers-Forenville, s'est bien déroulée.

FIBRE

Divers problèmes sont présentés par **Éric SCARLAKEN**.

Au 56, Grand' rue : le câble à traverser nécessite l'élagage du noyer. Il s'agit de suivre la ligne électrique aérienne, mais le branchage abimerait la fibre aérienne. Aussi, l'installateur accepte de contourner (ne pas suivre la ligne téléphonique) mais après un élagage obligatoire.

7, rue de Wambaix : boîtier de raccordement n'est pas relié à l'armoire. Orange a raccordé le boîtier mais toute la place a été prise.

2 au 18 Route de Guise : problème de fourreau supposé initialement. Orange doit raccorder mais considère selon ses propres critères que ce n'est pas la même phase de raccordement que le reste de la commune. Un entretien a été demandé à l'interlocuteur d'Orange. Les investigations continuent mais pas de date de fixée à ce jour pour le raccordement de cette portion.

Au Chemin Vert où les boîtiers sont trouvés selon le bon vouloir des fournisseurs de fibre.

La commune a choisi OVH, qui héberge par ailleurs le site de Séranvillers-Forenville. C'est avantageux financièrement par rapport à Orange.

Quant à l'abonnement XILAN (Internet par satellite), si après enquête dans la commune, il n'y a plus de client, l'enlèvement des antennes du clocher sera à envisager.

A voir pour l'école car la ligne téléphonique relève d'un abonnement RPI hébergé à Wambaix.

SECRETARIAT

Remplacement de l'ordinateur obsolète par un ordinateur double écran et sous Windows 10

Acquisition d'un fauteuil ergonomique pour le secrétariat.

SERVICE TECHNIQUE

Acquisition d'un taille-haie.

La Commission des travaux et finances décidera prochainement de l'achat d'un compresseur, d'une remorque...

JEUNESSE

Le **Centre Aéré** d'Awoingt a lieu durant les vacances de Toussaint. Une réunion est prévue lundi pour faire le point suite à la reprise par **ARIL** Périscolaire. Bon retour des familles.

L'activité « Tablettes numériques » animée par l'**AJR** a repris.

PROPOSITION IMMOBILIERE

Lecture du courrier du propriétaire de la maison sise au 36, Grand' rue, ce dernier sollicite la commune pour son achat. Le conseil, à l'unanimité, ne se prononce pas favorablement à cet achat.

PARC PHOTOVOLTAIQUE

Actuellement, les 10 Mégawatts produits sont reliés à **ENEDIS PROVILLE**.

Prochainement, le site atteindra les 60 Mégawatts, reliés à un parc privé situé à Proville en complément de l'éolien. Lors d'une récente visite sur le site, **Mr FX VILLAIN** souligne que la liaison entre Séranvillers et Niergnies n'est pas tombée dans l'oubli.

Rappel a été fait à SUN'R quant à l'appellation du parc photovoltaïque dans la presse « de Niergnies/Cambrai » alors que Séravillers-Forenville couvre une grosse partie de la surface.

SUBVENTIONS

Lecture des courriers de demande.

Pour la Société de Chasse, le conseil municipal accord une subvention de 70 €.

Pour l'Omnisports Séravillers-Forenville, le conseil municipal accorde la subvention de 1 000 €. Président du Club, Mr DESMEE n'a pas pris part au vote.

COIN DU NOYER

M. MOLLET souhaite l'abattage, à ses propres frais de l'arbre en limite de sa propriété. Un arbre sera planté en compensation ailleurs. Le conseil municipal accepte cette demande.

COVID

La Société YVES ELEC, auto-entrepreneur établi à Séravillers -Forenville depuis mars, rue de Lesdain, mérite qu'on mette en avant son activité générale et de maintenance (site internet de la commune). La situation liée au COVID ne lui permet pas de développer au mieux son activité.

ARRET DE BUS A FORENVILLE

A leur initiative, M. BRIDAULT et M. CANONNE ont obtenu un arrêt de bus à Forenville à destination des collèges et du lycée cambrésien.

M. BUISSART signale toutefois que l'arrêt n'est pas toujours respecté si les enfants ne se signalent pas sur le talus devant les serres.

FRELON ASIATIQUE

M. DE VLIAGER (Niergnies) est nommé Référent par la Préfecture pour la gestion de ces insectes. Ses coordonnées sont disponibles en mairie.

PAYS DU CAMBRESIS

L'action « Plantons le Décor » est renouvelée cette année. Les documents sont disponibles en mairie.

FRITERIE

Lors du dernier conseil, des réserves quant à l'ouverture de la friterie Route de Guise ont été émises (cf. compte rendu du 3 juillet 2020). Après un tour de table, un avis non favorable avait été prononcé à l'unanimité. Le propriétaire avait été invité à se renseigner sur d'éventuelles possibilités dans d'autres villages.

Sans retour auprès de la municipalité, il a finalement ouvert son activité sur Séravillers.

Aucun commentaire n'est fait par le conseil.

FESTIVITES FIN D'ANNEE

Commission future à venir.

BOITES AUX LETTRES

Problème des boîtes aux lettres pleines.

Un courrier a été fait pour le nettoyage auprès de La Poste. C'est la poste qui gère la disposition et l'entretien des boîtes aux lettres.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mme Le Maire déclare la session close.

La séance est levée à 22H30